



## Concours personnalité féminine du Haut-Richelieu 2018

Critères d'admissibilité et règlements du concours

1. Une personnalité féminine : définition
2. Réalisations à mettre en valeur
3. Critères spécifiques d'admissibilité
4. Règlements du concours
5. Date limite
6. Dossier de candidature : contenu et adresse pour le dépôt
7. Processus de sélection

### 1. Une personnalité féminine : définition

La lauréate du concours Personnalité féminine du Haut-Richelieu est sélectionnée pour mettre en lumière le leadership d'une femme de notre région dont l'œuvre contribue ou a déjà contribué à l'avancement des femmes dans la société.

### 2. Réalisations à mettre en valeur

Le dossier de la candidate doit démontrer que l'impact de son initiative a provoqué des retombées positives pour les femmes du territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

On entend par impact sur la communauté, une initiative altruiste dont l'impact se fait sentir concrètement sur la population féminine dans son ensemble, et non une raison pour laquelle une femme se démarque individuellement dans un domaine considéré traditionnellement masculin.

À titre d'exemples, les initiatives pourront s'inscrire dans :

- l'action citoyenne;
- l'amélioration de la condition féminine;
- l'implication dans les milieux décisionnels.

Les candidates peuvent œuvrer dans le domaine professionnel ou le milieu communautaire.

#### 2.1 Domaine professionnel

Femme d'affaires, gestionnaire, professionnelle, ayant favorisé et mis en valeur la participation des femmes dans divers secteurs de la société. La candidate a ouvert de nouvelles portes aux femmes dans le milieu des affaires ou professionnel grâce à ses réalisations, son leadership et son esprit novateur.

#### 2.2 Milieu communautaire

Femme qui œuvre ou a œuvré au sein d'un organisme et qui a consacré des efforts à l'amélioration des conditions de vie des femmes en réduisant ou en éliminant des



iniquités sociales. La candidate exerce une influence positive sur les femmes par son encouragement social.

### **3. Critères spécifiques d'admissibilité**

- Exercer ou avoir exercé son rôle sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu;
- Accepter d'être candidate en signant la section *Confirmation de candidature* du *Formulaire de mise en candidature*;
- Si proposé par une tierce personne, avoir signé la section *Confirmation de candidature* du *Formulaire de mise en candidature*;
- Toute femme, quel que soit son âge, peut soumettre sa candidature. Il n'est pas nécessaire d'appartenir à une association ou à un groupe;
- Être obligatoirement présente à l'événement hommage du 8 mars 2018;
- Consentir à ce que tout élément transmis au Centre de femmes du Haut-Richelieu dans son dossier de mise en candidature (nom, photo, curriculum professionnel ou personnel), soit utilisé aux fins de publicité des finalistes dans le cadre de l'événement hommage à la Personnalité féminine du Haut-Richelieu 2018;
- Autoriser le Centre de femmes du Haut-Richelieu à photographier les finalistes et à diffuser leur photographie aux fins de publicité et de promotion.

### **4. Règlements du concours**

- Les membres du jury sélectionneront une lauréate parmi toutes les candidates ayant déposé un formulaire de mise en candidature complété adéquatement et respectant les critères et les règlements du concours. La décision du jury est finale et sans appel.
- Le comité organisateur peut refuser une candidature si le dossier de la candidate ne contient pas tous les éléments exigés dans les présentes ou s'il n'est pas conforme à la mise en forme demandée au point 6.
- Les membres du conseil d'administration, du comité organisateur ainsi que le personnel du Centre de femmes du Haut-Richelieu, les membres du jury, de même que les membres de leur famille respective, ne peuvent présenter de candidature.
- En raison du caractère public de ses fonctions, une élue municipale, provinciale ou fédérale ne peut présenter sa candidature pendant la durée de son mandat.
- Seuls les documents exigés dans la section *Dossier de candidature* seront transmis aux membres du jury aux fins d'évaluation.
- Une femme peut présenter à nouveau sa candidature, même si elle a déjà été candidate lors d'un précédent concours. Cependant, les documents requis dans le *Dossier de candidature* doivent être à nouveau présentés.
- Une lauréate des années antérieures doit attendre cinq ans avant de présenter à nouveau sa candidature.



## 5. Date limite

La date limite pour déposer une candidature est le 28 février 2018. Les dossiers de mise en candidature doivent parvenir au bureau du Centre de femmes, au plus tard à 16h30. Les dossiers déposés par la poste doivent également être parvenus à cette date, avant 16h30. Une estampe de réception sera apposée dès qu'un dossier sera parvenu au Centre de femmes et fera foi de la date de réception.

## 6. Dossier de candidature

Pour être considéré admissible, le dossier de mise en candidature doit comprendre :

6.1 Le formulaire de mise en candidature disponible au Centre de femmes du Haut-Richelieu ou à l'adresse suivante :

<http://centrefemmeshautrichelieu.ca/personnalites-feminines-du-haut-richelieu>

- Les renseignements généraux au sujet de la candidate doivent être complets;
- Les coordonnées de la tierce personne qui dépose une candidature autre que la sienne doivent être complètes;
- Les réponses aux deux questions inscrites sur le *Formulaire de mise en candidature*;
- Le *Formulaire de mise en candidature* doit être signé par la candidate et la tierce personne qui la présente, s'il y a lieu.

6.2 La candidate peut joindre au *Formulaire de mise en candidature* tout document qu'elle juge pertinent: curriculum vitae, article de journal, etc.

6.3 Le dossier de candidature complet doit être présenté non broché et non relié et bien paginé, le tout en trois exemplaires.

6.4 Le dossier de candidature doit être acheminé, par la poste ou en mains propres au :  
Centre de femmes du Haut-Richelieu  
Concours Personnalité féminine du Haut-Richelieu 2018  
390, rue Georges-Phaneuf  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1K2

6.5 Les critères suivants seront évalués :

- Impacts des initiatives de la candidate dans son milieu;
- Retombées de ses initiatives sur les générations futures;
- Bien fondé à ce que son travail soit souligné et reconnu publiquement le plus largement possible.



#### **7. Processus de sélection**

- Validation du dossier par la représentante du comité organisateur.
- Évaluation des dossiers par les membres du jury selon les critères prédéfinis.
- Dévoilement de la lauréate sélectionnée par le jury à l'occasion de l'événement hommage du 8 mars 2018, au Centre de femmes du Haut-Richelieu.